

IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique)

Les **IRIS** (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) sont les plus petites unités spatiales **statistiques**, inférieures à l'échelon communal. Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 habitants sont découpées en IRIS. Apparues au recensement de 1999, les IRIS ont une population généralement comprise entre 1 800 et 5 000 habitants. Chaque IRIS a un type d'habitat relativement homogène, et les limites recouvrent préférentiellement les grandes rues et les coupures urbaines (voies ferrées, cours d'eau...).

Les IRIS sont de trois types : les **IRIS d'habitat**, les **IRIS d'activité**, et les **IRIS divers**. Les IRIS d'activité regroupent au moins 1 000 salariés et au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente. Les IRIS divers sont des vastes zones faiblement peuplées. À titre d'exemple, à Lyon, le Parc de la Tête d'Or forme un IRIS divers (dépourvu de population), et le port de Lyon un IRIS d'activité.

(JBB), juin 2019. Relu en juin 2023.

Sources

- INSEE, **IRIS, définition**. Octobre 2016.
- INSEE, **Découpage infracommunal. Table d'appartenance géographique des IRIS**. Septembre 2018.

Pour compléter

- Voir la carte des IRIS dans le Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/iris>